



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

7ème journée de l'eau du Syndicat de bassin de la Sarthe

Présentation du plan eau

DDT de la Sarthe

26 mars 2024

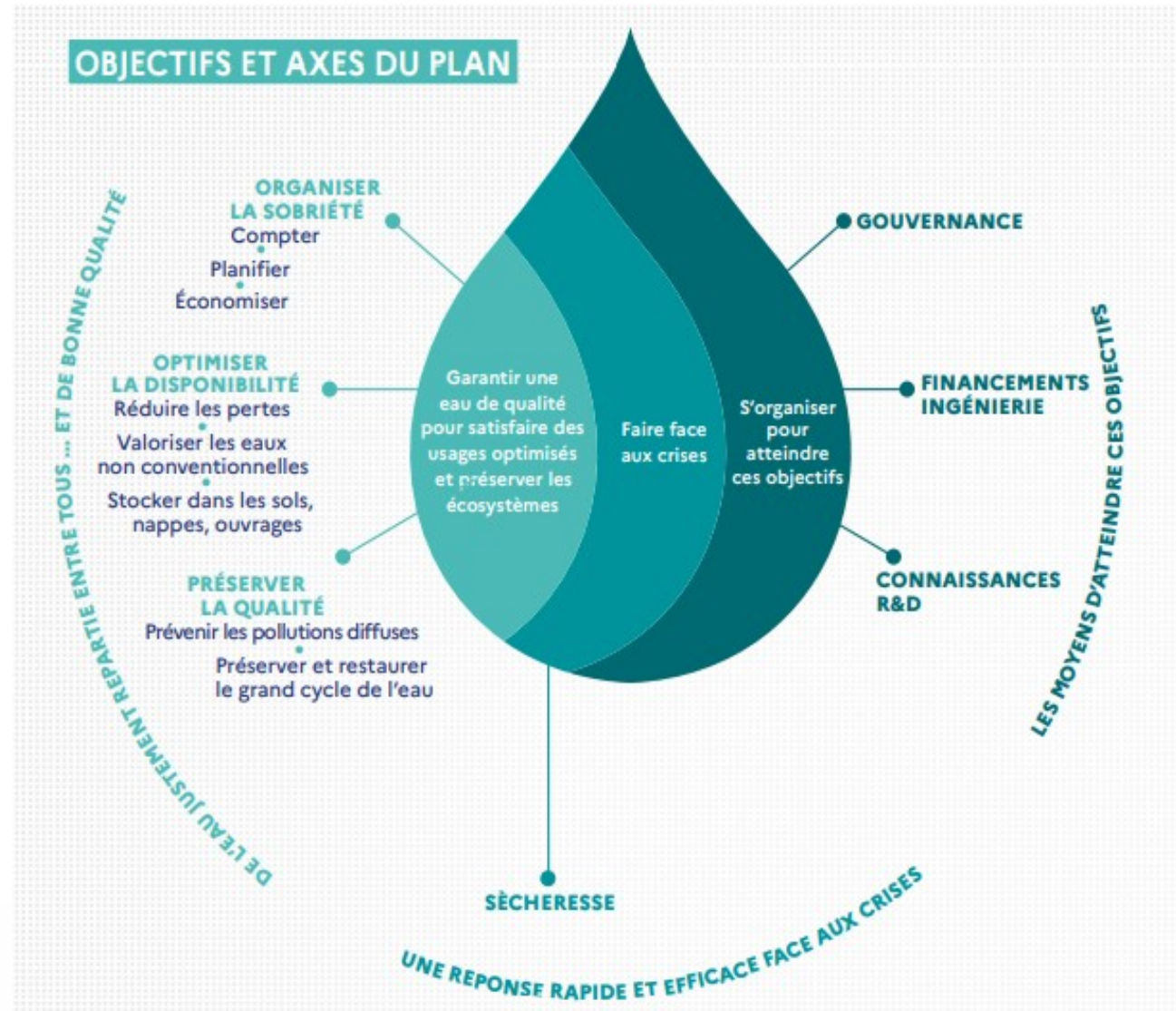


Architecture du Plan eau

AXE 1 / Organiser la sobriété des usages

AXE 2/ Optimiser la disponibilité de la ressource

AXE 3/ Préserver la qualité de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels



Axe 1 : organiser la SOBRIÉTÉ des usages

- **-10 %** d'eau prélevée d'ici 2030
- **Pour les acteurs économiques** : mise en place de plan de sobriété, soutien financier supplémentaire (pour l'agriculture), etc.
- **Pour les territoires** (bassins-versant) : plan d'adaptation au changement climatique, définition d'**objectifs de réduction de prélèvement dans les SAGE et PTGE**
- **Côté réglementaire** : arrêt des autorisations de prélèvement dans les bassins versants en déséquilibre, abaissement des seuils de déclaration des forages domestiques, etc.



Axe 2 : Optimiser la **DISPONIBILITÉ** de la ressource

- **Pour les collectivités** : aides supplémentaires sur la réduction des fuites et la sécurisation de l'alimentation en eau potable (actions « petit cycle »)
- Focus sur la **valorisation des eaux non conventionnelles** (REUT, eau de pluie, eaux grises) : levée des freins réglementaires, mise en place de guichet unique (préfet de département) pour le dépôt des dossiers, accompagnement France expérimentation
- Financement de paiements pour services écosystémiques pour la préservation des zones humides



Axe 3 : Préserver la QUALITÉ de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels

- Accompagnement du pacte et de la **loi d'orientation et d'avenir agricoles** (soutien aux démarches agro-écologiques, agriculture biologique)
- **Soutien aux territoires** : revalorisation des MAEC, prolongation de l'expérimentation PSE (paiement pour services environnementaux), soutien à la mise aux normes des STEP, aux projets de désimperméabilisation, etc.
- Focus sur les **solutions fondées sur la nature**, mise en place de 10 opérations phares sur le bassin Loire-Bretagne (en particulier sur la lutte contre les sécheresses, la restauration des ZH, des cours d'eau, etc.



Axe 4 : Mettre en place les MOYENS d'atteindre ces ambitions

- Généralisation des CLE et promotion de la définition par les SAGE de **répartition des volumes prélevables**
- **Réforme des SAGE** à venir (simplifications administratives, portée juridique du règlement, etc.)
- Dans les **programmes pluriannuels d'investissement des collectivités** : inscription de la protection et de la restauration du patrimoine naturel
- Commande d'une **étude prospective sur l'évolution de la demande en eau en France** (suite à Explore 2)



Axe 5 : Être en capacité de mieux répondre aux **CRISES** de sécheresse

- Diffusion d'un **outil de visualisation des restrictions « sécheresse »** et mise à jour du guide national

Axe 6 : Des **ENGAGEMENTS** tenus

- **Compte-rendu**, a minima 2 fois par an, **de la mise en œuvre des mesures du plan** dans le cadre du Comité national de l'eau.

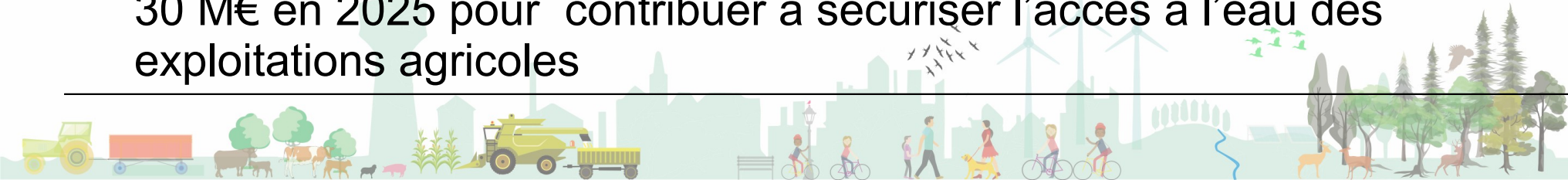


Focus sur quelques avancées

6 mois après son lancement ▶ **34 mesures** sont initiées ▶ **12 mesures** sont finalisées

Cet état des lieux à mi-année du déploiement du Plan eau répond à l'engagement de rendre compte aux parties prenantes de l'avancement de sa mise en œuvre deux fois par an (mesure 53).

- 1^{er} bilan à 6 mois – bilan à 1 an imminent
- Vote de la trajectoire de sobriété par le bassin Loire-Bretagne : délibération du comité de bassin le 13 décembre dernier
 - Diminution de 10 % des prélèvements à horizon 2030, tous usages confondus, et déclinaison au niveau de chaque SAGE
- Annonce du fond hydraulique le 22 janvier dernier : 20 M€ en 2024 et 30 M€ en 2025 pour contribuer à sécuriser l'accès à l'eau des exploitations agricoles



Focus sur quelques avancées (2)

6 mois après son lancement ▶ **34 mesures** sont initiées ▶ **12 mesures** sont finalisées

Cet état des lieux à mi-année du déploiement du Plan eau répond à l'engagement de rendre compte aux parties prenantes de l'avancement de sa mise en œuvre deux fois par an (mesure 53).

- Textes sur la réutilisation des eaux usées traitées - « REUT » (mesure 15 du plan Eau) :
 - 1 décret et 2 arrêtés parus : arrosage des espaces verts et irrigation des cultures
 - A venir été 2024 : arrêté sur les usages urbains
 - Textes « eaux impropres à la consommation humaines » (EICH) et « eaux utilisées dans le secteur alimentaires » en projet

